

# Les contrats multisupports

UNOFI-ÉVOLUTION - NOTAVIE PREMIUM – UNOFI-MULTICAPI – NOTACAPI PREMIUM

Investir sur des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation multisupports représente une bonne parade contre la tendance baissière de la rémunération des fonds et contrats libellés en euro.

Très souples, les contrats multisupports vous donnent accès à différentes classes d'actifs (immobilier de bureaux avec Unofimm, obligations, convertibles, actions) et à différentes zones géographiques (Asie-Pacifique, par exemple). Ils vous permettent de répartir les risques ce qui contribue à réduire les fortes variations sur la performance du contrat, les éventuelles moindres performances sur certains marchés à certains moments se trouvant compensées par les bons résultats obtenus sur d'autres marchés.

## Unofi-Évolution et Unofi-Multicapi: bonification conditionnelle du rendement sur le support en euro

Le taux servi au support en euro de ces deux contrats bénéficie sous certaines conditions, d'une majoration. Cette bonification varie selon la part (calculée en moyenne sur l'année) d'unités de compte hors le support en euro du contrat. Une majoration additionnelle s'applique si le montant des versements non rachetés depuis la souscription est au moins égal à 100 000 euros en moyenne sur l'année.

### Pour 2020, les taux de majoration retenus seront les suivants

**+ 0,20%** à partir de **20% d'UC**

**+ 0,40%** à partir de **30% d'UC**



à laquelle s'ajoutera, pour les contrats comportant au moins 20 % d'UC, une majoration additionnelle de :

**+ 0,10%** si la moyenne sur 2020 des versements non rachetés est au moins égale à 100 000 €.

## Notavie Premium et Notacapi Premium

Le contrat d'assurance-vie Notavie Premium et le contrat de capitalisation Notacapi Premium bénéficient de frais de gestion réduits (0,624 % par an), dès lors que la part des unités de compte, autre que le support en euro, atteint ou dépasse 30 % et que le montant des versements non rachetés est au moins égal à 200 000 euros.

Ces seuils sont appréciés mensuellement.

Les deux contrats s'adressent aux clients dont les objectifs et la sensibilité aux risques permettent de détenir au moins 20% d'unités de compte pendant toute la durée du contrat.

**Pour les clients d'Unofi :** Consultez les lettres périodiques de la salle des marchés et ses allocations d'actifs recommandées dans votre espace personnel.

L'attention du lecteur est attirée sur les facteurs de risque des unités de compte décrits dans leur DICI, dans la notice d'information et dans le document d'informations clés et notamment sur le fait que, ces supports pouvant contenir des instruments financiers (actions, obligations, etc.), ils présentent un risque de perte en capital et leur rendement ne peut être garanti. Tout investisseur potentiel de solutions proposées par l'une des sociétés du groupe Unofi doit se forger sa propre opinion sur les risques de toute nature inhérents à une telle souscription, qu'ils soient d'ordre juridique ou relatifs à tout support susceptible d'être souscrit. Afin d'en apprécier l'adéquation avec ses propres objectifs et sa situation patrimoniale au moment de ladite souscription, il convient de prendre conseil auprès de son conseiller Unofi habituel.

**Unofi-Assurances :** siège social : 7, rue Galvani, 75809 PARIS CEDEX 17 — téléphone : 01 44 09 38 70 — courrier électronique : unofi@unofi.fr S.A. à directoire et conseil de surveillance régie par le Code des assurances au capital social de 54137 500 euros entièrement versé — RCS Paris B 347 502 254 — Siret 347 502 254 00035 — NAF 6511Z